

## ARRETE

Arrêté n° 2019-207  
METTANT A JOUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA COMMUNE DE SEMUR-EN-AUXOIS

**Le Maire de Semur-en-Auxois**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 23 décembre 2013 approuvant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;

### ARRETE

**Article 1** - Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Semur-en-Auxois est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet,

- la servitude A4 relative à l'ajout du Ru de Bierre a été modifiée.
- La servitude ~~A4~~ relative à l'ajout du Site Patrimonial Remarquable - secteur sauvegardé (suite à la loi LCAP du 7 juillet 2016) a été créée.
- La servitude I3 relative à la mise à l'arrêt définitif de deux canalisations de DN80 désignées «branchement de Semur-en-Auxois», ancien poste «Semur-en-Auxois Coup» et le poste « Semur-en-Auxois DP» en bordure de la rue du 8 mai, a été modifiée.
- La servitude I4 relative à l'omission de cette servitude lors de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme a été créée.
- La servitude PT2 relative à la suppression du passage Dompierre-Massingy a été modifiée.

La mise à jour des servitudes consistent également à remettre à jour le plan de chacune des servitudes existantes sur le territoire communal, ainsi que les fiches et notamment les coordonnées des services gestionnaires.

**Article 2** - La mise à jour a été effectuée sur la note et les plans des servitudes d'utilité publique qui seront tenus à la disposition du public à la mairie et à la direction départementale des territoires.

**Article 3** - Le présent arrêté sera affiché en mairie.

**Article 4** - La copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Montbard.



A Semur-en-Auxois, le 29 JUIL. 2019

Le Maire,

Catherine SADON



Déposé le :

31 JUIL. 2019

A LA SOUS-PREFECTURE  
DE MONTBARD